

Le «travail décent» et l'affaire Valentin Ourousov: Un test de sincérité

de Anna Wolańska

Comme la politique russe, les relations de travail en Russie sont en proie à des contradictions.

D'un côté, Vladimir Poutine, s'était adressé à la Conférence internationale du Travail en 2011, ou avait participé au défilé des syndicats le 1^{er} mai 2012, se présentant comme un partisan d'une législation du travail progressiste et de la notion de partenariat social. La Russie a mis en place un système de tripartisme : aucune question sociale ne peut être décidée sans qu'elle fasse l'objet de discussions dans une commission tripartite permanente.

Pour discuter de la poursuite du développement du tripartisme et des réponses socialement responsables à la crise mondiale, le gouvernement russe accueillera une importante conférence internationale sur le travail décent à Moscou les 11 et 12 décembre 2012. Près de 800 délégués y sont attendus, parmi lesquels des premiers ministres, des hauts fonctionnaires, des syndicalistes et des représentants des associations d'employeurs de 80 pays.

S'exprimant à Genève lors d'une réunion conjointe en présence de Guy Ryder, directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), lors de la dernière session du conseil d'administration du BIT, la ministre-adjointe du travail et de la protection sociale de la Fédération de Russie Lyubov Yeltsova a invité tous les états membres de l'OIT à participer à cette conférence. Elle a souligné l'importance que la Russie attache à la coopération pour la poursuite du développement des normes sociales et des normes du travail, la protection des droits individuels et collectifs et les intérêts des travailleurs. Comme elle l'a déclaré : «le concept de travail décent rend possible la recherche de solutions aux principaux défis auxquels la communauté internationale doit faire face, tels que la création d'emplois, la réduction de la pauvreté, la stabilité sociale et la mondialisation sur une base juste ».

D'autre part, le même jour où la ministre-adjointe faisait acte de son engagement en faveur des principes et des idéaux de justice sociale, le Comité de l'OIT de la liberté syndicale a publié son rapport sur une plainte émanant de syndicats russes et internationaux. La plainte, déposée auprès de l'OIT en 2011, regorge de faits qui brosent un tableau en contradiction avec la version officielle : pression sans cesse croissante à l'encontre de militants syndicaux, harcèlement et persécution, menaces de violence physique, décisions répressives à l'encontre des militants syndicaux par les autorités judiciaires locales, et l'interdiction de distribuer des tracts syndicaux et du matériel éducatif pour les travailleurs. Tout cela se passe en parallèle avec la destruction du système de protection sociale dans un pays où les salaires sont scandaleusement bas pour une nation européenne développée.

La plainte déposée à l'OIT décrit, entre autres cas, l'histoire d'un syndicaliste indépendant, Valentin Ourousov (né en 1974). Les syndicalistes en Russie et dans le monde ont fait campagne pour sa libération depuis plusieurs années. Son histoire n'est pas seulement un exemple de détermination et de sacrifice, mais aussi une illustration vivante des vrais rapports entre capital et travail dans la Russie d'aujourd'hui, où les plus grands employeurs sont de connivence avec des responsables gouvernementaux corrompus afin de détruire intentionnellement et méthodiquement les germes de ce nouveau mouvement syndical, alors que les responsables du Kremlin parlent de partenariat social.



Ourousov a travaillé comme monteur électrique dans une usine de traitement du minerai appartenant à la Compagnie d'extraction de diamant ALROSA dans la ville d'Udachny (République de Sakha). Leader intelligent et convaincant, Ourousov a présidé le syndicat Profsvoboda qui y a été fondé et a dirigé les actions de protestation organisées par les travailleurs.

Profsvoboda a été fondée à Udachny en juin 2008. A la mi-août de la même année, insatisfaits de leurs bas salaires et de leurs conditions de travail, les travailleurs d'un des ateliers de réparation d'une division d'ALROSA ont annoncé une grève de la faim, dont l'annonce a été reçue et enregistrée par la direction.

Le directeur de la compagnie a signé un décret créant une commission de conciliation pour résoudre le problème de la rémunération des travailleurs. Profsvoboda était censé représenter les travailleurs dans cette commission, et suspendait dès le lendemain les actions de grève. Malgré ses promesses cependant, ALROSA n'a fait aucun effort pour mener de véritables négociations, engageant en lieu et place une campagne de répression contre les militants syndicaux. En réponse, les travailleurs ont commencé à préparer une protesta-

tion publique de grande ampleur.

Le 3 Septembre 2008, Ourousov a été arrêté et accusé de possession de stupéfiants. Toutefois, son arrestation a étrangement coïncidé avec les préparatifs de la manifestation de protestation des travailleurs d'ALROSA, dans l'organisation duquel il était personnellement impliqué. C'est tout autant «par hasard» que le directeur-adjoint de la sécurité économique était présent à titre de témoin officiel (de tels témoins sont une formalité exigée par la loi russe au cours des enquêtes de police) lorsque les stupéfiants auraient été retrouvés sur la personne d'Ourousov.

Dans une déclaration présentée par son avocat, Ourousov décrit son arrestation comme un enlèvement accompagné de coups et de menaces. Selon lui, les hommes qui l'ont arrêté l'ont ensuite forcé à écrire une confession selon laquelle le paquet de stupéfiants qu'ils avaient eux-mêmes placés dans ses vêtements lui appartenait; confession obtenue par des menaces de mort à son encontre. En outre, ils ont exigé d'Ourousov qu'il reconnaisse que c'est son adjoint dans le syndicat qui lui avait donné la drogue. Un plan visant à décapiter complètement la direction du syndicat. Ourousov, cependant, a refusé de faire un faux témoignage contre son camarade.

« Les accusations portées contre Ourousov sont basées sur le témoignage des officiers de police et de témoins biaisés » a déclaré l'avocat d'Ourousov. « La signature du procès-verbal concernant le paquet de stupéfiants a été obtenue par l'humiliation et les menaces. Ourousov a été emmené dans les bois, où des tirs d'arme à feu ont été effectués à quelques centimètres de sa tête, où il a été battu à coups de matraque et où on lui a déclaré qu'il devait se préparer à mourir ».

Le 26 décembre 2008, le tribunal de district de Mirninsky (ville d'Udachny) a condamné Ourousov à six ans d'emprisonnement. Le 12 mai 2009, cependant, la Cour suprême de la République de Sakha a annulé cette condamnation. Ourousov a été libéré dans la salle d'audience. Ludmilla Alexeïeva et Lev Ponomarev, militants bien connus des droits de l'homme et membres du Groupe Helsinki de Moscou, s'étaient portés caution pour Ourousov.

Cependant, après un nouveau procès le 26 juin 2009, le tribunal de district de Mirninsky a à nouveau condamné Ourousov à la prison, en réduisant la sentence d'un an seulement.

En mai 2010, l'officier de police responsable de l'arrestation Ourousov, le lieutenant-colonel Sergueï Rudov, a été lui-même arrêté et reconnu coupable de fraude et d'abus de pouvoir. Il a été accusé d'avoir reçu 2,5 millions de roubles (80 000 dollars américains) de la compagnie ALROSA. Cet argent a été versé à Rudov peu de temps après l'arrestation d'Ourousov.

Toutes ces circonstances ont convaincu les organisations de défense des droits de l'homme en Russie comme à l'étranger que son employeur, ALROSA, avait monté cette affaire contre Ourousov. Des syndicats ont lancé une campagne de solidarité avec Ourousov. Des manifestations de protestation et d'autres actions ont été organisées, non seulement en Russie, mais aussi au niveau international. Un appel en faveur de la libération d'Ourousov a été signé par des dizaines d'intellectuels européens et des personnalités

publiques et par la Confédération syndicale internationale tandis que le site LabourStart a mené une campagne d'envoi d'e-mails.

Le rapport du Comité de l'OIT de la liberté syndicale remet également en question la peine d'Ourousov. Le Comité demande au gouvernement russe d'indiquer si, au cours de l'enquête et du procès, les éléments qui démontrent qu'Ourousov a été persécutés en vertu de ses activités syndicales ont été examinés et analysés. Il demande au gouvernement de lancer une nouvelle enquête, et prendre des mesures pour assurer la libération anticipée du dirigeant syndical.

En outre, dans ses conclusions finales, le Comité de la liberté syndicale souligne l'inclusion de tracts syndicaux dans la liste fédérale russe des publications «extrémistes». Le Comité estime que l'inclusion de publications syndicales dans la liste des documents «extrémistes» constitue un obstacle significatif au droit des syndicats à exprimer leur point de vue. Comme souligné dans les conclusions du Comité, il s'agit d'une restriction inacceptable à l'activité syndicale et une violation flagrante du droit à la liberté d'association. Le Comité rappelle que le droit d'exprimer son opinion, y compris la critique de la politique économique et sociale du gouvernement, est un élément clé des droits syndicaux.

En fait, les tracts en question ne contenaient que les informations les plus élémentaires sur les possibilités à disposition des travailleurs ayant constitué des syndicats et faisant l'objet de menaces des bureaux d'embauche et autres agences pourvoyeuses d'emplois précaires. La caractérisation de ces textes comme étant «extrémistes» est une tentative claire de rendre illégales toute forme d'organisation syndicale. Le Comité de l'OIT de la liberté syndicale recommande que le gouvernement russe prenne toutes les mesures nécessaires pour exclure les tracts syndicaux de la liste des publications «extrémistes» dès que possible. Le gouvernement devrait également donner l'assurance que cette situation ne se reproduira pas.

Bien que les avis rendus par le Comité de l'OIT de la liberté syndicale ne sont que des recommandations, le gouvernement russe devrait y prêter attention. Tout d'abord, cet organisme a maintes fois prouvé son impartialité lorsqu'il s'agit de questions relatives à la liberté d'association. Deuxièmement, la libération d'Ourousov et la mise en œuvre des autres recommandations de l'OIT servirait de preuve convaincante que le concept de travail décent fait vraiment partie des priorités du gouvernement russe. De telles mesures seraient la preuve que les déclarations éloquentes de son engagement pour le partenariat social ne sont pas simplement un écran de fumée dissimulant le mépris des principes de la liberté d'association et d'organisation syndicale, principes qui forment la base de l'OIT.

Anna Wolanska est secrétaire internationale du NSZZ «Solidarność», et membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT).